



Une saisie part un huissier

Par **doudou48**, le **24/03/2013 à 10:47**

bonjour j ai recut il y as 3 jour un simple courrier d un etablissement de recouvrement de dettes me disant que j allais etres saisie hors c est le premier courrier qu il mon envoyer j ai dessuite tel on m as dit que je devais regle la somme dessuite pour arreter la procedure je suis au chaumage j aidemander a regle en 5 fois j ai envoyer par letttrre recommander mes 5 cheques a debit deffere aisi que la preuve que je suis bien au chaumage et ce que je percoit rn peuvent t ils me saisir quand meme rn peuvent t ils refuser l echeancier de 5 cheques rn peut on me saisir sans m aqavertir je n ai recut aucun courrier n y de l uissier et un seul de l etablissement de recouvrement rn cela est il bien legal un seul courrier de leur part rnpouvez vous me donner des conseils merci beaucoup

Par **FRANCK34**, le **24/03/2013 à 11:11**

bonjourrrnrc'est une société de recouvrement de créance et non un huissierrrnle chèque n'est pas un instrument de créditrrnpour tout savoir sur le chèquer
<http://www.fbls.net/ccf.htm>rrnrl'envoi des chèques est une reconnaissance de la detterrrnpour tout savoir sur les procédures d'exécutionrrn<http://www.fbls.net/procedure-d-execution.htm>rrnriils ont droit d'encaisser les chèques de suite